



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mardi **21 juin 2022** à **18 h 15**

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

2. Nominations :

2.1 Secrétaire de rencontre

Madame Jessica Durocher se porte volontaire pour être secrétaire de rencontre.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Lynn Rousseau propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est appuyée par madame Karine Simard.

4. Lecture, suivis et adoption du procès-verbal du 17 mai 2022

Madame Julie Dupont propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est appuyée par madame Lucie Dion.

5. Parole au public

Il n'y a pas de public.

Approbation

6. Choix des montagnes pour les randonnées pour l'année scolaire 2022-2023 (présenté par Madame Geneviève Bergeron)

Maternelle : Déplacement de la sortie à la montagne en avant-midi au lieu d'en après-midi afin d'être moins serré lors du trajet de retour.

3^e année : Déplacement de la sortie au printemps, au lieu de l'automne, afin que les enfants soient plus âgées lors de la montée.

Information supplémentaire au sujet des sorties à proximité de l'école :

Lorsqu'il y aura des sorties à proximité de l'école telles qu'à la plage de Deauville et au parc, il est important que deux adultes soient présents par mesure de sécurité avec les groupes d'élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle.

Monsieur Édouard Poulin propose l'adoption des informations supplémentaire au sujet des sorties à proximité de l'école. La proposition est appuyée par Madame Amélie Boudreault.

7. Code de vie

Des précisions au sujet de la ponctualité en classe ont été explicitées dans le document Règles et fonctionnement de l'école. C'est-à-dire que l'enfant pourra seulement entrer à la prochaine leçon, après 3 retards non motivés, afin de ne pas déranger le groupe qui est en apprentissage. Également, information précisée au sujet des absences pour des motifs personnels (exemple : vacances, activités de sportives ou de loisirs, etc.)

Aussi, la mise en page a été révisée afin d'offrir plus d'espace pour inscrire la description d'évènement dans les notes.

Ajout : si, à la fin d'un bloc d'intervention, un enfant n'a aucune note à son Code de vie, les parents seront informés afin de souligner le bon comportement de l'élève.

Arrivée à l'école :

Matin : 7 h 50

Midi : 12 h 30 (12 h 10 pour le préscolaire)

Avant ces heures, tous les élèves seront dirigés au service de garde puisqu'il n'y a aucune surveillance, et les parents seront alors facturés pour ce service.

Cafétéria : la décision de ne pas ramener les micro-ondes depuis la pandémie demeure une bonne décision afin d'optimiser le temps pour manger.

Communication avec un membre du personnel

Modification : « dans les meilleurs délais », et non dans 48 heures maximum.

Précisions de la tenue vestimentaire scolaire :

- Bretelle large pour la camisole (et non spaghetti);
- Chandail bedaine ou transparent, mini-jupe et short très court : interdits;
- Toute forme de violence ou de vulgarité sur des vêtements ne sera tolérée;
- Une paire de chaussures doit demeurer à l'école;
- À l'hiver : les élèves qui décideraient de ne pas porter une tenue vestimentaire hivernale, devront quand même participer aux récréations actives.

Madame Lucie Dion propose l'adoption du Code de vie. La proposition est appuyée par Madame Lynn Rousseau.

Consultation et information

8. Informations et correspondances :

8.1 Direction

- **Organisation scolaire**

Maternelle : 4 groupes / 7 places disponibles

1^{er} année : 3 groupes / +8 élèves à déplacer (inscriptions tardives)

2^e année : 3 groupes / +4 élèves à déplacer (inscriptions tardives)

3^e année : 3 groupes / 3 places disponibles

4^e année : 3 groupes / 5 places disponibles

5^e année : 3 groupes / +2 élèves à déplacer

(1 inscription tardive et 1 choix de parent)

6^e année : 3 groupes / +2 élèves à déplacer

(2 inscriptions tardives)

517 élèves inscrits à ce jour

Possibilité d'une classe de 1^{re} et 2^e année; l'ouverture de cette classe sera décidée en août par les écoles du quartier.

- **Entrée administrative et 1^{re} journée d'école**

Aucune entrée administrative cette année. Le contenu de la pochette d'accueil sera déposé sur la page web de l'école et le paiement pourra se faire en ligne (ou par chèque à la rentrée).

Le nom de l'enseignant sera dévoilé à la 1^{re} journée à tous les élèves sauf pour ceux qui ont des besoins spécifiques, une rencontre avec le professeur sera alors organisée avant la rentrée. (modèle hybride)

Le thème pour la rentrée reste une surprise...!

- **Horaire de l'école**

L'horaire des récréations avait été modifié en période de pandémie afin que moins d'élèves soient ensemble sur la cour d'école. Nous allons revenir à UN horaire de récréation, mais jumellerons les groupes de façon différente.

- **Poste de direction 22-23**

Les affectations pour les postes de directions pour l'an prochain n'ont pas encore été faites. Aussi, Madame Arsenault a eu la confirmation qu'il n'y aurait aucun soutien à la direction pour l'an prochain. Alors que 30% de poste d'adjoint avait été octroyé cette année. La direction prévoit donc défrayer les coûts afin d'obtenir un soutien à la gestion des comportements.

- **Suivi budgétaire**

La situation de pandémie a permis de faire des transferts de budgets et cela a eu pour effet de diminuer le déficit.

La peinture de certaines classes n'a pu se faire pendant l'année, donc économie à ce niveau-là aussi. Ces travaux se feront pendant l'été.

- **1^{re} rencontre en septembre**

Monsieur Édouard Poulin et Madame Éliane Arsenault prépareront le rapport, lequel sera validé par l'ensemble des membres du CE.

8.2 Service de garde

- **Postes 22-23**

L'équipe sera de retour l'an prochain sauf Madame Manon Dupont, qui a eu accès à un poste avec plus d'heures dans une autre école.

8.3 Président du Conseil d'établissement

- Aucun point

8.4 Représentant de la Corpo

- **Soutien financier de la corporation**

Activités éducatives en anglais au préscolaire : 6 500\$;

Mobilier flexible et matériel de manipulation pour les élèves : 13 500\$;

Un montant de 20 000 \$ sera demandé à la Corpo pour soutenir les activités de l'école.

8.5 Représentant du Comité de parent;

- **PEVR à venir l'an prochain**

École des avenues va présenter une formation sur l'anxiété pour les parents l'an prochain. La direction d'école s'informerait afin de diffuser l'information à tous les parents de notre école.

- **Sortie de fin d'année**

Puisque des parents accompagnateurs, responsables de groupes d'élèves, ont consommé de l'alcool pendant une sortie de fin d'année, des précisions seront apportées pour les sorties de l'an prochain.

Levée de l'assemblée.

Madame Lynn Rousseau propose de lever l'assemblée à 21 h 12, appuyée par Madame Geneviève Bergeron.